

Transferts

Si vous étiez inscrit dans une université non partenaire du CAVEJ, vous devez effectuer une demande de transfert auprès de votre université d'origine. Votre dossier étudiant pourra ainsi être transmis à votre nouvelle université d'accueil. Pour cela, vous devez contacter parallèlement :

- Le service de la scolarité de votre université d'origine pour retirer une demande de « Fiche de transfert départ » ;

Transfert partiel

Dans le cas d'un double cursus, vous devez retirer une demande de « Fiche de transfert partiel de départ » dans votre université d'origine.

Etudiants AJAC

Seuls les étudiants de Paris 1 déclarés AJAC peuvent être admis au CAVEJ dans l'année supérieure. Tous les étudiants AJAC provenant d'autres universités ne sont pas acceptés par le CAVEJ sauf en redoublement dans l'année inférieure.